

Propos financiers

Réduire le bruit



Vous voulez savoir où s'en va l'économie? De nos jours, vous n'avez plus à vous procurer un journal financier pour savoir ce qu'en pensent les experts. L'information nous arrive en tout temps et de tout côté – en ligne, par les réseaux sociaux, à la télé, à la radio et dans la presse.

Comme les médias se battent pour capter notre attention, on est parfois submergés par toute une panoplie de prévisions négatives : marché baissier qui s'étire, inflation qui perdure ou récession sans fin. Ainsi, ce qui est somme toute une phase normale et prévisible du cycle économique nous est alors présenté comme une succession de malheurs et de catastrophes.

De bonnes raisons de se déconnecter

À force d'entendre les commentaires alarmants propagés par les médias, vous pourriez commencer à vous inquiéter au sujet de votre avenir financier et peut-être même à ressentir du désarroi. Mais rappelons-nous que les médias amplifient souvent la situation pour retenir notre attention. Aussi, pour assurer votre propre tranquillité d'esprit, il est préférable de ne pas laisser tout ce chahut vous désorienter.

Tous ces messages catastrophistes poussent parfois certains investisseurs à remettre en question leurs investissements – pire encore, à changer de stratégie. Prenons l'exemple d'une personne qui épargne en vue de la retraite en contexte baissier. Celle-ci pourrait

être tentée de ne plus acheter d'actions jusqu'à ce que le marché se rétablisse et qu'elle reprenne confiance. Mais ce faisant, elle se remettrait à acheter lorsque les prix sont plus élevés, ce qui lui vaudrait moins de titres ou de parts de fonds.

Fiez-vous aux principes de base

Votre plan d'investissement est fondé sur vos contributions régulières à un portefeuille bien diversifié qui a été conçu en fonction de votre tolérance personnelle au risque, de votre horizon temporel et de vos objectifs financiers. Y rester fidèle est le meilleur moyen de vous protéger des aléas du marché et de tirer profit de la hausse des valeurs.

En outre, n'oubliez pas que ces turbulences sont temporaires et que le temps joue en votre faveur. L'histoire nous enseigne que les marchés finissent invariablement par remonter la pente après une période de repli.

Le fait de garder à l'esprit ces principes vous aidera à garder la tête froide. Mais si les manchettes et les commentaires médiatiques vous causent du stress ou vous incitent à vous demander si vous devriez changer votre façon d'investir, veuillez communiquer avec nous.



Groupe conseil Poliquin Marquette
Charlebois Gervais
Financière Banque Nationale
Gestion de Patrimoine

7200 rue Marion
Trois-Rivières (Québec) G9A 0A5
Téléphone : 819 372-3476
Télécopieur : 819 379-7639
Sans frais : 1 800 567-9331
groupeconseilPMCG@bnc.ca
poliquinmarquettecharleboisgervais.com



Reconnaissance de l'Excellence 2022
Responsabilité sociale
Centre-du-Québec

Reconnaissance de l'Excellence 2021
Gestion de patrimoine
Centre-du-Québec

Reconnaissance de l'Excellence 2020
Équipe de l'année
Centre-du-Québec

Reconnaissance de l'Excellence 2019
Équipe de l'année
Gagnant National

Reconnaissance de l'Excellence 2016
Équipe de l'année
Centre-du-Québec

Reconnaissance de l'Excellence 2013
Équipe de l'année
Centre-du-Québec

Reconnaissance de l'Excellence 2012
Équipe de l'année
Centre-du-Québec

Aurez-vous besoin d'un fonds d'urgence à la retraite?

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Ainsi, les Canadiennes et Canadiens peuvent s'attendre à ce que leur retraite dure 20, 25 ou 30 ans, voire davantage. Il y a un aspect de cette longévité dont on ne parle pas souvent, mais qui mérite qu'on s'y attarde.

Du point de vue financier, le premier souci de bien des gens quand ils pensent vivre très vieux est de s'assurer qu'ils auront assez d'argent jusqu'à la fin de leurs jours. Mais ce n'est pas tout. En deux ou trois décennies, toutes sortes d'imprévus peuvent survenir – accompagnés de conséquences financières.

Vous pourriez certes puiser dans votre fonds de retraite pour couvrir ces dépenses inattendues. Mais ce n'est pas la meilleure solution. Si vous avez besoin de cet argent alors que le marché est en baisse, vous allez enregistrer une perte en décaissant vos fonds.

Il faut aussi tenir compte de votre tranquillité d'esprit. Si certaines de vos épargnes sont destinées à votre revenu de retraite, tandis que d'autres, dans un compte séparé, constituent un fonds d'urgence, vous dormirez mieux. Vous saurez que si un imprévu vous tombe dessus, vous aurez facilement accès à de l'argent sans pourtant mettre à mal votre revenu de retraite.

Voici quelques-unes des situations les plus courantes et les plus coûteuses qui surgissent parfois pendant la retraite.

Prévoir les soins de santé

Pendant qu'ils travaillaient, plusieurs bénéficiaient d'une assurance maladie par le truchement du régime collectif de leur employeur. Mais, une fois à la retraite, les voici obligés d'assumer le coût des soins de santé – comme les traitements dentaires ou des yeux – qui ne sont pas payés par le gouvernement. Si vous deviez subir une intervention chirurgicale, peut-être voudriez-vous engager une

infirmière privée pour vous accompagner pendant votre convalescence à la maison. Il est possible que vous ayez besoin de soins dentaires dispendieux. Ou encore, vous pourriez développer des problèmes de mobilité qui nécessitent le réaménagement de votre salle de bain ou des travaux pour rendre votre maison plus accessible.

Les soins à long terme ou au quotidien représentent assurément la plus importante dépense qui vous guette, que ces soins soient prodigués chez vous, dans une maison de retraite ou dans un établissement de soins longue durée. Comme nous vivons plus vieux, il est probable que vous, ou votre conjoint, aurez besoin de tels soins. Près de 30 % des Canadiens et Canadiennes âgés de plus de 85 ans vivent dans une résidence spécialisée¹.

S'occuper de sa famille

En 20 ou 30 ans de retraite, bien des choses peuvent se passer dans une famille. Les sommes de votre fonds d'urgence vous permettront de donner un coup de pouce à un membre de votre famille si vous le souhaitez, surtout en sachant que cet argent vient d'un compte autre que celui destiné à combler vos besoins pendant votre retraite.

Chaque famille est unique et les situations potentielles varient énormément, mais voici tout de même quelques exemples. L'entreprise de votre enfant bat de l'aile et il a besoin d'un coup de main pour nourrir sa famille. Votre sœur est impliquée dans un procès et vous demande de l'aider à payer les frais d'avocat. Un de vos petits-enfants a des besoins particuliers et vous



voulez contribuer à un Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

S'attendre à l'inattendu

Hormis les problèmes de santé ou de famille, le cours des choses peut changer considérablement. Ce fut le cas d'un couple de retraités dont le fils a décidé de déménager en Australie avec sa conjointe où ils ont eu un enfant. Les grands-parents souhaitent désormais pouvoir aller les voir une ou deux fois par an. Prenons aussi le cas d'un retraité qui comptait sur le revenu rapporté par un travail à mi-temps, mais qui a vu ce poste être supprimé. Ou encore, celui d'un couple à la retraite depuis quelques années qui s'aperçoivent que leur maison vieillissante a besoin de nouveaux électroménagers et d'un nouveau système de chauffage, sans compter que le toit doit être remplacé et le sous-sol colmaté à quelques endroits.

On ne sait jamais ce qui peut arriver, mais un fonds d'urgence vous permettra de faire face aux imprévus.

¹ Statistique Canada. *Portrait de la population croissante des personnes âgées de 85 ans et plus au Canada selon le Recensement de 2021*. 27 avril 2022.

Créer un fonds d'urgence pour la retraite

Vous pourriez commencer à mettre de l'argent dans votre fonds d'urgence de 5 à 10 ans avant de prendre votre retraite, voire plus tôt encore – plus vite vous vous y mettez, plus ce sera facile.

Comparé à un fond d'urgence ordinaire, celui destiné à la retraite pourrait comprendre des investissements potentiellement plus rentables, comme des obligations à court terme, dépendamment de votre horizon temporel et de votre tolérance au risque. Mais à l'heure de la retraite, optez pour des investissements liquides sans risque, comme un compte d'épargne à intérêts élevés.

Pour le constituer, déposez-y une part de votre salaire ou une part, voire la totalité, de votre prime annuelle ou de votre remboursement d'impôt. Une fois les enfants devenus indépendants ou l'hypothèque payée, investissez-y un peu de l'argent ainsi récupéré. Finalement, à la retraite, vous pourriez y transférer le solde de votre fonds d'urgence ordinaire.

Pendant la retraite, vous aurez encore l'occasion d'arrondir votre fonds d'urgence si vous disposez d'une source extérieure de revenu, comme une entreprise ou des loyers. Envisagez aussi la possibilité d'y déposer une part de l'argent que vous êtes obligé de retirer de votre Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) si vous n'en avez pas besoin pour vivre.

L'inflation et vos investissements

Il y a deux ans, en avril 2021, l'inflation a entrepris son ascension actuelle. Nous savons tous combien cela a fait monter le coût de la vie, mais qu'en est-il de ses répercussions sur nos investissements?

Approches en placement

Une inflation élevée chamboule les titres à revenu fixe plus que les actions. Plusieurs entreprises arrivent à protéger leur marge de profit en refilant la facture aux consommateurs. Mais les obligations en subissent les contrecoups de plein fouet. L'inflation déclenche des hausses de taux d'intérêt, qui elles font chuter la valeur des obligations – surtout des obligations à long terme. Dans cette situation, les gestionnaires de titres à revenu fixe peuvent se tourner vers des obligations à plus court terme pour atténuer le risque. Les investisseurs prudents, qui comptent plus grandement sur les obligations, pourraient réviser leur stratégie d'investissement ou épargner davantage, en fonction de leur objectif financier et selon la durée de la période inflationniste.

Pour ceux qui ont investi dans des actions, on préconise généralement deux approches très différentes pour composer avec une inflation en

hausse. L'approche active consiste à investir davantage dans des secteurs qui ont l'habitude de mieux réussir que les autres quand l'inflation monte, notamment ceux des services financiers, de l'énergie, des produits de base, des biens de consommation courants, des services publics et de l'immobilier. L'approche passive consiste à maintenir un portefeuille bien diversifié. De cette façon, on évite les risques corrélés aux conditions du marché, tout en restant exposés aux secteurs qui font bonne figure quand l'inflation monte.

Atteindre vos objectifs d'épargne-retraite

Lorsque nous évaluons de combien d'argent vous aurez besoin à la retraite, nous tenons compte de l'effet de l'inflation. Jusqu'à la flambée récente de celle-ci, ces calculs prévisionnels se fondaient généralement sur un taux d'inflation de plus ou moins 2 %. La durée actuelle de la hausse des taux d'intérêt déterminera si nous devons utiliser un



pourcentage plus élevé. La Banque du Canada avance l'hypothèse optimiste que l'inflation ne sera plus que de 3 % à la fin de l'année et qu'elle aura atteint sa cible de 2 % à la fin de 2024¹. Dans un an ou deux, nous devrions avoir une meilleure idée de l'effet que pourrait avoir l'inflation sur l'épargne-retraite, et nous pourrions alors savoir s'il est nécessaire de prévoir un plus gros coussin contre l'inflation.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous voulez discuter de la façon dont votre portefeuille d'investissements et votre planification patrimoniale sont protégés contre l'inflation tout en continuant à vous permettre d'atteindre vos objectifs financiers à long terme.

¹ Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, octobre 2022.

Planification successorale

Si on vous demande d'être liquidateur testamentaire

Le terme varie d'une province à l'autre – exécuteur, représentant successoral, liquidateur, fiduciaire de la succession, représentant personnel ou administrateur. Mais les responsabilités sont essentiellement les mêmes, et elles sont parfois considérables.

Un membre de votre famille, un ami ou un associé vous demande d'être son liquidateur testamentaire. C'est un honneur. Il vous signifie ainsi qu'il a toute confiance dans votre capacité à accomplir les tâches requises.

Bien en comprendre la portée

Avant d'accepter ou de refuser cette responsabilité, il est important de bien comprendre tout ce que ce rôle comporte. Le liquidateur travaille de concert avec un notaire ou avocat pour faire homologuer le testament; fait l'inventaire de tous les biens, détermine leur valeur et, parfois, en vend certains; avise les créanciers et paye les dettes; s'occupe des réclamations en matière d'assurance vie; remplit les dernières déclarations de revenu et de rendements pour la succession; remet l'héritage



aux héritiers. Mais ce ne sont que quelques-unes des principales tâches du liquidateur, il est donc préférable de s'informer pour les connaître toutes.

Évaluez aussi la complexité du patrimoine. S'il est constitué d'une résidence principale et d'épargne-retraite, votre travail pourrait être assez simple. Mais cela risque d'être fort différent si le patrimoine comprend en plus une maison de vacances aux

États-Unis, une fiducie de conjoint et une propriété locative.

Et n'oubliez pas que ça prend du temps. Quelques successions se règlent en moins de 12 mois, mais pour la plupart, il n'est pas rare que cela demande un an ou deux, voire plus encore si la succession est compliquée.

Une fois votre décision prise

Si vous vous en sentez capable, être liquidateur testamentaire est une expérience satisfaisante. Le fait d'accepter est une preuve d'amitié ou d'affection. Au bout du compte, vous serez heureux d'avoir exécuté les dernières volontés de la personne défunte envers ses héritiers.

Si vous décidez de refuser, vous pourriez juger bon d'expliquer à la personne qui vous l'a demandé pourquoi vous n'acceptez pas cette charge. De cette façon, elle n'en fera pas une affaire personnelle, il se pourrait même que vos raisons l'aident à choisir un autre liquidateur.

Quand faut-il rédiger une procuration?

Si vous n'avez pas encore rédigé une procuration, ou un mandat au Québec, voici trois bonnes raisons de le faire au plus vite.

Une procuration est un document légal qui vous permet de confier la gestion de vos affaires à quelqu'un si jamais vous n'en étiez plus capable. C'est très facile de remettre cette tâche aux calendes grecques. Après tout, la démence ne se manifeste généralement que beaucoup plus tard. Tant qu'on est sain d'esprit, pourquoi s'en faire?



Premièrement, c'est justement quand vous êtes sain d'esprit que vous devez agir. En effet, si vous souffrez d'un trouble cognitif, vous ne serez pas légalement habilité à signer le document – un risque que vous courez en remettant toujours cette tâche à demain.

Deuxièmement, il vaut mieux plus tôt que plus tard parce que vous pourriez souffrir d'une perte cognitive même si vous êtes encore jeune, par exemple à la suite d'une maladie, d'un AVC ou d'un traumatisme.

Troisièmement, certaines personnes ne rédigent pas de procuration parce qu'elles croient que leur conjoint va tout simplement prendre le relais et s'occuper de leurs affaires. Mais c'est faux. Sans procuration, votre conjoint devra s'adresser à la cour pour être reconnu comme votre représentant.

Le transfert en nature rendu facile

Il y a maintes façons de faire un transfert en nature, c'est-à-dire de déplacer un investissement d'un compte à l'autre sans le vendre. En voici quelques-unes qui offrent des avantages intéressants.

Faire un don à une œuvre de bienfaisance. Si vous faites don à une œuvre de bienfaisance, sous forme de transfert en nature, d'actions ou de fonds communs de placement dont la valeur s'est appréciée, l'œuvre recevra la pleine valeur du placement, et vous recevrez un reçu fiscal correspondant à cette pleine valeur – vous n'aurez aucun impôt à payer sur le gain en capital.

Convertir un REER en FERR. Vous pouvez déplacer facilement les actifs de votre Régime enregistré



d'épargne-retraite (REER) vers un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) en ayant recours au transfert en nature.

Faire un retrait d'un FERR. Que faire si le marché est en baisse et qu'en retirant le montant minimal obligatoire de votre FERR vous essuyez une perte? Vous pouvez faire le retrait sous forme de transfert en nature dans un compte non enregistré et donner ainsi à votre placement le temps de récupérer.

Que faire s'il reste de l'argent dans votre REEE?

La remise des diplômes universitaires et collégiaux n'est plus très loin? S'il reste de l'argent dans votre Régime enregistré d'épargne-études (REEE) une fois que votre enfant a terminé ses études, voici ce que vous pourriez en faire.

Si vous avez un autre enfant, vous pouvez utiliser le solde du REEE pour payer ses études – même si ce n'est pas un régime familial. Sachez qu'il est aussi possible de garder le REEE ouvert pendant 35 ans au cas où l'un de vos enfants retournerait aux études.

Si vous fermez le REEE, vous recevez vos cotisations, qui ne seront pas imposables, mais devrez rendre les subventions au gouvernement. Les gains faits par le REEE vous seront payés à titre de Paiement de revenus accumulés (PRA), et ceux-ci sont lourdement imposés – premièrement par l'impôt ordinaire sur le revenu, deuxièmement par



une pénalité fiscale de 20 % (12 % pour les résidents du Québec).

Vous pouvez toutefois transférer jusqu'à 50 000 \$ du PRA dans votre Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou dans celui de votre conjoint, ce qui reportera l'impôt ordinaire sur le revenu et vous évitera d'avoir à payer la pénalité. Si vous avez déjà atteint votre plafond de cotisations, il vous suffira de cesser de contribuer à votre REER jusqu'à ce que vous ayez fait de la place pour le transfert.